



Ex-conjoint envahissant et voulant tous contrôler

Par bibilesudiste

Bonjour,

J'en viens vers vous puisque j'ai ma conjointe qui est séparée de son ex depuis décembre 2017, avec un jugement pour une convention parentale jugée le 21 juin 2019 et rendue en septembre 2019, mais celui-ci lui fait vivre un enfer pour ainsi dire, quand elle le tient au courant pour leurs filles, il trouve toujours quelque chose en surenchère et complètement dénué de sens avec le sujet de base, pour vous donner un exemple elle va emménager et il y a une école privée à 400m de son futur domicile or que l'école publique est à 5km dans une autre commune, le père des enfants déjà il refuse catégoriquement la scolarité dans un établissement privé il veut uniquement que du public, ma conjointe lui a proposé de payer les frais mais celui-ci continue de refuser violemment, ma conjointe lui demande pourquoi il refuse de donner une raison, Mr ne répond pas et change de sujet, plus loin dans la conversation et je ne trouve aucun lien entre les sujets il accuse ma compagne de faire déplacer les grands-parents paternels fragiliser médicalement or que ce sont eux qui ont pris la décision de leurs propres chefs de venir chercher les enfants, Mr le père quand à lui refuse catégoriquement de dépenser 1 centime pour ses enfants, il accuse ma compagne de profiter de ses parents en l'accusant de leur demander l'achat de vêtements, de l'électroménager, de la literie, etc... ma compagne ayant discuté avec les parents de Mr leur a pourtant dit à plusieurs reprises "c'est bon, j'ai trouvé ce qu'il faut même si c'est de l'occasion" les parents de Mr insistent et pour ainsi dire ils ne laissent pas trop le choix par leur insistance.

Mr se permet de s'introduire dans sa vie privée en lui demandant des comptes sur les finances, les repas, les achats vestimentaires, etc..., à partement et d'après les dires de Mr celui-ci aurait des preuves de ce qu'il avance.

Qu'est-ce que ma compagne peut faire contre cet individu envahissant pour ainsi dire ?

Peut-elle entamer une procédure auprès d'un JAF et éventuellement demander une expertise psychologique, ou même demander de récupérer les droits parentaux de son ex-conjoint ?

cordialement

Merci de vos réponses

Par sophie75

Écrivez au juge des affaires familiales et contactez un avocat en droit des familles pour vous épauler dans votre démarche. Je pense sincèrement que votre ex cherche par tous les moyens à vous pourrir la vie en adoptant une attitude revancharde.